

## VIRE VITE 2018

Mardi 1<sup>er</sup> mai 2018

Société des régates d'Antibes  
Grade 5B

### La régata se déroulera en double.

#### ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

#### 1. RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 Équipages composés de deux personnes.
- 1.5 Les RSO ne sont pas applicables pour cette course.

#### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Le tableau officiel sera situé au Club House de la SR Antibes.

#### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Le mat sera situé au Club House de la SR Antibes.

#### 5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.2 Une seule course est prévue selon le programme suivant:
- 5.3

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
1 <sup>er</sup> mai	11h00

#### 6. PAVILLONS DE CLASSE

Description des pavillons de classe :

#### Société des Régates d'Antibes 2018

Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D,E,F,G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	25.9 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K

#### 8. LES PARCOURS

- 8.2 Signaux définissant les parcours à effectuer :  
Le numéro du parcours sera affiché à l'arrière du bateau comité avant le signal d'avertissement et sera annoncé à la VHF  
Voir feuille de parcours SRA 2017

- 9. MARQUES**  
Voir feuille de parcours SRA 2017
- 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**  
Interdiction de naviguer entre la Grenille et la Pointe Bacon.
- 11. LE DÉPART**  
Voir feuille de parcours SRA 2017
- 13. L'ARRIVÉE**  
Voir feuille de parcours SRA 2017
- 14. SYSTÈME DE PÉNALITÉ**  
14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE**  
15.1 Temps limite pour finir les courses : 17h30  
15.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai ci-dessus sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.
- 16. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION**  
16.1 Le secrétariat du jury sera situé au Club House de la SR Antibes  
16.3 La salle du jury sera située dans le Club House de la SR Antibes
- 17. CLASSEMENT**  
17.2 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1  
17.3 Courses retirées ; aucune  
17.4 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL et temps sur temps pour les Multi 2000.  
17.5 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés avant la course.
- 18. RÈGLES DE SECURITE**  
18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*  
18.3 Canal VHF : **6**  
18.4 Il est interdit de naviguer en course avec l'ancre installée sur le davier d'étrave débordant de la coque  
18.5 La VHF est obligatoire a bord.
- 20. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT**  
20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 2 heures avant son signal d'avertissement et une heure après l'heure limite de dépôt des réclamations. *[DP]*
- 22. BATEAUX OFFICIELS**  
Identification des bateaux officiels : pavillon de la SR Antibes
- 27. PRIX**  
La remise des prix se déroulera à 18h30 mardi soir.

**ARBITRES DÉSIGNÉS :**

Nom du président du comité de course : Jean Louis Chadoutaud  
Nom du jaugeur d'épreuve : Dominique Géniaux